



Logiques d'un maintien de l'ordre moral : le cas des groupes d'autodéfense Koglweogo au Burkina Faso

Romane da Cunha Dupuy

► To cite this version:

Romane da Cunha Dupuy. Logiques d'un maintien de l'ordre moral : le cas des groupes d'autodéfense Koglweogo au Burkina Faso. Bulletins de l'Observatoire international du religieux, 2019, n° 30-31. hal-03456049

HAL Id: hal-03456049

<https://sciencespo.hal.science/hal-03456049>

Submitted on 9 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Logiques d'un maintien de l'ordre moral : le cas des groupes d'autodéfense Koglweogo au Burkina Faso

Romane Da Cunha Dupuy, Sciences Po, Centre de recherches internationales (CERI), CNRS, Paris, France

Bulletin de l'Observatoire international du religieux n°31 [en ligne], août 2019.

<https://obsreligion.cnrs.fr/bulletin/logiques-dun-maintien-de-lordre-moral-le-cas-des-groupes-dautodefense-koglweogo-au-burkina-faso/>

Le 2 janvier 2018, quarante-neuf éleveurs peuls, selon le bilan officiel, ont été tués dans le village de Yirgou au Burkina Faso. En réalité, des ONG ainsi que le Collectif contre l'impunité et la stigmatisation des communautés estiment qu'il y aurait eu au moins deux-cent dix morts. Cette attaque est attribuée aux groupes d'autodéfense Koglweogo, qui auraient agi en représailles d'une attaque djihadiste ayant eu lieu la veille, durant laquelle un chef de village, son fils ainsi que quatre autres personnes furent tués. Suite à ce massacre, des manifestations ont eu lieu pour réclamer justice pour les victimes ainsi que pour dénoncer les agissements de ces groupes d'autodéfense, associés à l'ethnie mossi[1]. Jusqu'à ce jour, personne n'a été inquiété par les autorités. Cette impunité témoigne de l'importance que ces groupes ont pris au fil des années, se multipliant sur l'ensemble du territoire burkinabè, afin de lutter contre le vol et l'insécurité.

Les groupes d'autodéfense « Koglweogo » ont fait leur apparition dans le débat public burkinabè au cours de l'année 2014. Face à une insécurité perçue comme grandissante et à un sentiment d'impunité, des citoyens principalement issus des zones rurales du plateau central Mossi se sont constitués en groupes d'autodéfense afin de lutter en premier lieu contre le vol de bétail[2]. Leurs activités consistent alors à attraper des voleurs présumés, parfois pris sur le fait, à les juger puis les sanctionner, avant de remettre au propriétaire les animaux ou les objets dérobés. Ils s'octroient ainsi des prérogatives associées a priori à l'Etat, celles de maintenir l'ordre et de sanctionner des citoyens ayant commis des actes considérés comme illégaux. Cette justice populaire s'effectue en dehors de tout cadre légal, malgré des tentatives d'encadrement[3]. Ils exigent du voleur présumé, une fois celui-ci reconnu coupable par un jury populaire, le versement d'une amende au prix élevée, puis lui feront subir des sévices corporels censés le dissuader de voler de nouveau. La punition est financière, mais aussi et surtout physique et morale.

Comblant le retrait de l'Etat

En effet, la figure du voleur est associée à celle d'une personne de mauvaise moralité. Il ne s'agit donc pas seulement pour les Koglweogo de régler des litiges matériels, mais aussi de « redresser » ou « d'éduquer » des individus perçus comme égarés ou « déviants ». Pour appuyer cette lecture morale du vol, les groupes d'autodéfense mobilisent un répertoire magico-religieux, sur lequel nous reviendrons plus tard, qui tend à justifier et guider leurs actes, y compris les plus violents. Aujourd'hui, les activités de ces groupes ne se limitent plus uniquement à la lutte contre le vol : ils mettent en place des patrouilles de nuit au sein des villages, peuvent être amenés à sécuriser des mariages, des baptêmes ou même des marchés à la demande de notables ou des autorités locales, ou encore contrôler la provenance du bétail dans les marchés les plus importants du pays. Cette « diversification » des activités de maintien de l'ordre les amène à être en contact avec des agents de l'Etat mais aussi avec des acteurs privés.

Les pratiques de justice populaire ou de lynchage public ne sont pas une nouveauté au Burkina Faso, de même que les organisations locales de sécurité faisant appel à des citoyens « ordinaires »[4]. Mais la création de groupes d'autodéfense « Koglweogo » sur un modèle formalisé et hiérarchisé est récente. Depuis 2014, le nombre de villages possédant leur groupe d'autodéfense Koglweogo ne cesse d'augmenter, ceux-ci s'étant même implantés au sein de la capitale, Ouagadougou[5].

Ce phénomène explose dans un contexte politique et sécuritaire tendu, car, en chassant l'ancien Président, Blaise Compaoré du pouvoir, l'insurrection civique d'octobre 2014 a entraîné une réforme du secteur de la sécurité, particulièrement au sein de l'armée dans le but de la « dépolitiser ». Cette restructuration de l'appareil sécuritaire burkinabè intervient aussi dans un contexte de menace terroriste grandissante, les attentats se multipliant à travers tout le pays. A ce contexte de « flou sécuritaire » se couple une critique latente du système judiciaire burkinabè, jugé trop laxiste, et un sentiment d'abandon des zones rurales de la part de l'Etat. Pour toutes ces raisons, les Koglweogo se présentent donc comme une réponse à l'absence de services publics (en l'occurrence de commissariat ou de gendarmerie) en zones rurales. Cherchent-ils à devenir des supplétifs de l'Etat ou au contraire représentent-ils une subversion de l'autorité de celui-ci ? En effet, ces groupes semblent remettre en cause le monopole de la violence légitime étatique, mais peut-on pour autant considérer qu'ils sont « contre » l'Etat ?

L'apparition de ce « phénomène Koglweogo » a ainsi remis au premier plan du débat public les questions de sécurité locale, mais aussi celle de l'engagement de l'Etat. Si les groupes bénéficiaient d'un soutien assez large de la part de la population, étant réputés très efficaces, ce soutien se trouve fragilisé depuis qu'ils ont été accusés de tortures, mais aussi d'avoir commis des exécutions arbitraires[6] visant la communauté Peul, très fortement stigmatisée au Burkina Faso.

« Faire la police » : imaginaire de l'Etat et groupes d'autodéfense

L'organisation des groupes et leurs pratiques tendent à mimer celles des administrations publiques. Ils mobilisent par exemple un vocabulaire similaire à celui utilisé dans les secteurs de la sécurité et de la justice : ils imposent des « amendes », mettent en scène des « procès », réalisent des « enquêtes », prennent des « dépositions » ou encore distribuent des « récépissés ». Chaque groupe doit ainsi mettre en place une routine procédurière qui s'inspire de l'imaginaire de l'Etat bureaucratique, en prenant soin par exemple de nommer un secrétaire chargé de consigner par écrit le détail des activités du groupe. Lorsqu'un individu se présente au quartier général Koglweogo d'une localité, il doit fournir une preuve de son identité, justificatif qui est le plus souvent une carte nationale d'identité, et dont la photocopie est conservée dans les archives du groupe.

Les groupes d'autodéfense se réapproprient donc les logiques de classification, d'identification et de sanction propres aux mécanismes bureaucratiques étatiques. Ce souci de la bureaucratie permet d'écarter les accusations d'arbitraires. En effet, la mobilisation de ces dispositifs de contrôle donne ainsi l'illusion d'une neutralité dans les procédures et donc dissout les actions ou les volontés individuelles au sein d'une « objectivité bureaucratique ». Par exemple, une grille du montant des amendes à percevoir en fonction de l'objet volé a été élaborée. Si un œuf ou une moto a été dérobé, tous les groupes se revendiquant comme « Koglweogo » sont censés appliquer le montant réglementaire. Même si dans les faits cette grille n'est pas toujours respectée, la volonté de mettre en place un tel dispositif témoigne de l'importance de l'imaginaire bureaucratique comme moyen de se rendre légitime et d'obtenir du pouvoir. Mais cette « concurrence » avec l'Etat ne se limite pas aux pratiques bureaucratiques, les Koglweogo mobilisent un ethos du maintien de l'ordre, emprunté aux militaires et aux forces de l'ordre. Ils confectionnent leurs propres tenues qui ressemblent à des treillis militaires, portent ostensiblement leurs armes, s'autorisent à contrôler l'identité des individus et à patrouiller la nuit. Le souci du danger est permanent : ils se perçoivent ainsi, au même titre que les forces de sécurité officielles, comme des individus prêts à prendre des risques pour assurer la sécurité et la quiétude de la nation.

Si officiellement ils sont rarement inquiétés par les autorités, des tensions ont eu lieu. Certains policiers ou gendarmes se sentent dévalorisés dans leur travail, notamment car des individus n'ayant reçu aucune formation professionnelle se targuent de faire du maintien de l'ordre et surtout s'autorisent à juger puis sanctionner des suspects. Mais dans certaines localités les Koglweogo « collaborent » avec les autorités, ils peuvent fournir des informations, aider à arrêter un suspect ou même livrer un suspect à la police ou la gendarmerie. Parfois, des enquêtes conjointes sont menées. Mais cette collaboration n'est pas formalisée et pas toujours officielle, les réseaux d'interconnaissance jouant beaucoup dans l'intensité et la fréquence des échanges entre les individus. Si les groupes d'autodéfense restent perçus comme des « amateurs », leurs activités peuvent être perçues comme « utiles » dans le contexte sécuritaire burkinabè, notamment car ils peuvent potentiellement recueillir un grand nombre d'informations au sein des villages, là où les « corps habillés », notamment la police et la gendarmerie, peinent à obtenir la confiance des individus.

Les Koglweogo peuvent apparaître comme une menace ou une remise en question de l'autorité de l'Etat, puisqu'ils mobilisent des pratiques similaires de maintien de l'ordre et empruntent leur mode d'organisation à l'imaginaire bureaucratique étatique, mais en se targuant d'être efficaces. Cette volonté de faire « comme » l'Etat, mais en dehors de celui-ci ne peut se résumer à un seul processus mimétique, car se joue également une volonté de se différencier de l'Etat, en mobilisant notamment une lecture morale de la justice.

Le « bien » et le « mal » : définition d'un monde social manichéen

Ces groupes d'autodéfense incarnent un paradoxe : ils miment des pratiques et des mécanismes des administrations publiques tout en cherchant à s'en différencier. Ils veulent ainsi faire valoir leur efficacité par rapport aux forces de l'ordre et à la justice étatique, en mettant en avant leur proximité avec les populations. Celle-ci se matérialise par une présence continue au sein de l'espace social, mais aussi par le recours à une forme de « tradition »[7], censée parler d'avantage aux populations. Si l'idée de tradition traduit en réalité des pratiques et références sans cesse réinventées, ce registre mobilisé par les groupes puise dans un répertoire magico-religieux mais aussi des références anti-coloniales[8]. La plupart des « procès » sont par exemple publiques et en langue locale, le plus souvent en mooré, la langue des Mossi. Ceci permettrait alors de rendre une justice compréhensible et accessible à tous, qui se passe de la lourdeur et de la complexité bureaucratique. Les notables locaux se présentant comme des juges incarnent une autorité morale au sein de la localité, conférée notamment par leur « maîtrise » du répertoire magico-religieux. Ainsi, lors de ces jugements populaires, l'accusé n'est pas seulement placé sous l'autorité des juges, mais aussi des ancêtres[9] et de Dieu[10]. L'infraction ne constitue pas uniquement un acte illégal répréhensible mais un acte immoral, un péché.

Pour cette raison, des passages du Coran ou de la Bible sont évoquées lors du procès, et le présumé voleur devra s'absoudre puis se repentir de ses péchés. Les références animistes sont également visibles : à la fin du jugement, des rituels liés à la terre et l'eau ont parfois lieu, censés placer l'accusé sous le regard des ancêtres, qui lui infligeront la mort s'il commet de nouveau un vol. Une rédemption est donc possible lorsqu'un individu est arrêté par les Koglweogo, même si elle passe notamment par l'acceptation des sanctions décidées par le groupe. Si cette justice populaire a définitivement des fonctions d'exclusion sociale, puisqu'elle stigmatise des individus en les humiliant publiquement, elle fait aussi exister une possibilité de (ré)intégration, qui se joue avant tout sur le plan moral. Il faut cependant préciser que tous les individus n'y ont pas droit et que les Koglweogo doivent trouver un intérêt à conserver de bonnes relations avec certaines des personnes qu'ils arrêtent[11]. Il ne s'agit pas ici de questionner la croyance réelle ou non des individus en ces références et ces pratiques magico-religieuses, mais plutôt de montrer comment ces registres sont mobilisés pour justifier des actions, se légitimer et imposer une lecture morale du corps social, divisé entre le « bien » et le « mal », entre de bons citoyens et des ennemis de la nation.

En effet, être Koglweogo ce n'est pas seulement faire du maintien de l'ordre, c'est aussi être et savoir reconnaître une personne de bonne moralité et un bon citoyen. Par exemple, un couple qui marche la nuit à une heure tardive peut être arrêté par les Koglweogo et sommé de se justifier quant à sa présence dans l'espace public à cette heure-là. L'acte commis n'est pas illégal, mais selon les groupes d'autodéfense il n'est pas moral et devient donc suspect. Ils font d'une norme implicite, celle qui suppose qu'être dehors à une heure tardive dans un village implique des actes douteux, un acte considéré comme délictueux et donc passible de sanctions ou d'humiliation publique. Le registre de la citoyenneté se retrouve ainsi lié à des considérations morales et à des pratiques jugées déviantes par rapport aux normes et valeurs établies. Ainsi, le voleur devient un ennemi de la nation, qui doit être sanctionné. Il faut préciser que ces logiques de stigmatisation, qui visent notamment les Peuls, et dans un pays très durement touché par des attaques djihadistes, participent à construire et à définir les contours d'une figure de « l'ennemi » et de la personne qui incarne le « mal », c'est-à-dire un voleur ou un terroriste. Cette lecture morale de la justice dessine en effet un monde social dichotomique, les Koglweogo considèrent par exemple que tout individu qui s'oppose à leur existence ou qui dénonce leur pratique est en réalité un voleur, puisqu'il refuse de se placer du côté du bien. En ce sens, ils tentent d'instituer de nouvelles normes d'identification et de classification, le papier officiel ou l'état civil n'incarnent plus les preuves suffisantes pour justifier de sa « citoyenneté », celle-ci requiert désormais une preuve de bonne moralité, délivrée par les groupes d'autodéfense. Ainsi, la mobilisation du registre bureaucratique, mais aussi le recours à des références et des pratiques magico-religieuses sont des moyens d'obtenir de la légitimité et donc du pouvoir sur l'espace social. Ces deux registres sont mobilisés conjointement par les groupes Koglweogo pour

imposer leur autorité. Il faut préciser que la dimension morale de l'auto-justice est une constante dans ces initiatives vigilantes ou d'autodéfense, pas uniquement au Burkina Faso, mais partout dans le monde[12].

Les Koglweogo incarnent ainsi des « initiatives locales de sécurité », qui se retrouvent également au Mali par exemple. Ainsi, la multiplication dans la région sahélienne de groupes d'autodéfense privés nourrit en partie ce qui est qualifié de « tensions communautaires », déjà exacerbées par la multiplication des attaques terroristes. Les individus tendent à être identifiés avant tout au prisme de leur ethnie et de leur communauté, qu'il devient nécessaire de défendre face à la menace, qu'elle soit terroriste ou non. Nous avons montré que les Koglweogo ne peuvent se résumer à une initiative des Mossi pour se défendre. C'est surtout la revendication du contrôle de certains territoires qui est en jeu, les pratiques de maintien de l'ordre étant perçus comme potentiellement lucratives et synonyme de prestige social. Il ne s'agit pas de nier la dimension ethnique dans l'analyse de ces initiatives locales, mais plutôt de montrer comment il s'agit aussi d'une mise en place de circuits économiques parallèles et d'un contrôle « morale » des corps et des pratiques.

Si les Koglweogo ne semblent pour l'instant pas inquiétés pour leurs agissements, les élections présidentielles de 2020 peuvent remettre en question leur statut. En plus d'être un réservoir de voix électorales important, la tolérance dont ils bénéficient risque d'être un sujet de débat lors de la campagne électorale. Vont-ils être perçus comme une potentielle « participation citoyenne » à la lutte contre le terrorisme ou au contraire comme des acteurs vecteurs d'insécurité et attisant les conflits ?

Notes

[1] Les Mossi sont l'ethnie majoritaire au Burkina Faso, présents notamment dans le centre du pays. Les Koglweogo étant nés dans cette région du pays, l'origine de ces groupes leur est souvent attribuée.

[2] Le bétail étant l'une des principales sources de richesse pour les habitants des zones rurales notamment.

[3] Une tentative de les intégrer au sein d'un programme de « police de proximité » est en cours, mais certains d'entre eux refusent, notamment car cela impliquerait officiellement la fin des sévices corporels et l'interdiction pour eux de porter des armes sans permis.

[4] Il existe depuis longtemps au Burkina Faso une confrérie de chasseurs, les Dozos, présents surtout à l'ouest du pays avec lesquels les Koglweogo ont eu des conflits sporadiques. De plus, lorsque Thomas Sankara était président, il avait mis en place des Comités de Défense de la Révolution (CDR) ; des groupes locaux composés de citoyens « ordinaires » qui avaient en charge le maintien de l'ordre au sein des localités. Plusieurs Koglweogo ont fait partie des CDR.

[5] Ils ne sont en revanche peu présents à l'ouest du pays, dû notamment à la présence des Dozos

[6] Plusieurs cas de « débordements » des Koglweogo ont été dénoncés, le plus frappant étant le massacre de Yirgou.

[7] Le terme tradition est envisagé ici comme le recours à des références ou des pratiques qualifiées de « traditionnelles » par les individus eux-mêmes. Voir Eric Hobsbawm et Terence Ranger, dir., *The invention of tradition*, Cambridge University Press, 2012

[8] La bureaucratie et le papier sont considérés comme ayant été « importés » par les blancs.

[9] La référence aux ancêtres est très présente dans le culte animiste

[10] Les Koglweogo prônent un discours de tolérance envers toutes les religions et ne se réclament a priori d'aucune en particulier. Ainsi, la Bible et le Coran sont régulièrement cités.

[11] En effet, certains voleurs présumés sont par la suite plus ou moins contraints de travailler avec eux ou de leur fournir des renseignements.

[12] Favarel-Garrigues, Gilles, et Laurent Gayer. « Violent la loi pour maintenir l'ordre. Le vigilantisme en débat », *Politix*, vol. 115, no. 3, 2016, pp. 7-33

Pour citer ce document :

Romane Da Cunha Dupuy, "Logiques d'un maintien de l'ordre moral : le cas des groupes d'autodéfense Koglweogo au Burkina Faso". *Bulletin de l'Observatoire international du religieux* N°31 [en ligne], août 2019. <https://obsreligion.cnrs.fr/bulletin/logiques-dun-maintien-de-lordre-moral-le-cas-des-groupes-dautodefense-koglweogo-au-burkina-faso/>